



Messages clés de la société civile en matière de plaidoyer

Table ronde 6 du FMMD : Nouvelles technologies et numérisation

Avertissement: Le contenu suivant reflète uniquement les résultats des dialogues thématiques organisés par le mécanisme de la société civile du FMMD. Par conséquent, les défis et les opportunités décrits sont limités à ce qui est apparu au cours des discussions. Ces idées peuvent évoluer au fur et à mesure de l'analyse et des discussions.

Défis

1. La fracture numérique et l'inégalité d'accès aux technologies

- a. La numérisation croissante des services et des processus par les États accroît les obstacles auxquels se heurtent les communautés ayant une faible culture numérique.
- b. Accroissement de l'écart entre les hommes et les femmes et des inégalités systémiques en raison des coûts prohibitifs des appareils et des plateformes, et de la couverture internet limitée dans les zones reculées.

Par exemple, l'application CBP One permet de demander un rendez-vous pour entrer aux États-Unis.

2. Absence ou mauvaise utilisation de la législation

- a. Développement et application inégaux et insuffisants de la législation concernant la protection des données, la désinformation, les discours de haine et l'utilisation éthique de la technologie.
- b. Utilisation de la législation sur la cybercriminalité pour cibler et criminaliser les leaders parmi les migrant.e.s, les activistes et la société civile, en particulier par le biais des médias sociaux.

3. Diffusion de récits migratoires polarisants et xénophobes

- a. Les algorithmes et les entreprises de médias sociaux exacerbent les récits polarisants et ne sont toujours pas suffisamment réglementés ou contrôlés en ce qui concerne la désinformation et les discours de haine.
- b. Peu d'outils et de formations sont développés et diffusés pour distinguer les fausses nouvelles et évaluer l'impact des discours de haine sur la vie des migrant.e.s.
- c. Des capacités et des ressources limitées pour développer un contenu local et souligner efficacement les contributions positives des migrant.e.s à leurs communautés d'accueil.

4. Priorité au contrôle sécuritaire et à la surveillance des frontières dans le développement et la mise en œuvre des technologies

- a. L'utilisation des technologies aux frontières est de plus en plus axée sur la surveillance et la criminalisation des migrant.e.s, ce qui entraîne une augmentation de la violence, des risques pour la vie et une sécurisation non fondée sur les droits humains.

- b. Les données collectées aux frontières et dans les contextes migratoires sont utilisées en contradiction avec les droits humains, notamment en étant partagées avec les autorités en vue de procéder à des retours forcés, en étant conservées de manière inaccessible pour les opérations de recherche et de sauvetage, et en raison d'un manque de transparence et de droit à la vie privée en ce qui concerne l'utilisation des données biométriques.
- c. Problèmes créés par la numérisation basée sur l'automatisation et les modèles d'intelligence artificielle formés sur des données existantes imparfaites ou biaisées qui risquent d'exacerber les inégalités.

5. Problèmes liés à l'Intelligence Artificielle (AI)

- a. Le racisme, la discrimination et les préjugés dans les algorithmes d'IA pour l'évaluation ou l'accès à des services essentiels, tels que les systèmes automatisés de visa et l'évaluation des emplois, en raison de données limitées (souvent centrées sur l'Occident) de l'histoire et de préjugés dans l'éducation.
- b. Manque de diversité au sein des comités de surveillance de l'utilisation de l'IA et des organes de contrôle.
- c. Les escroqueries de type Deepfake et assistées par l'IA touchent de manière disproportionnée les communautés vulnérables ayant une faible maîtrise des médias et du numérique, ce qui affecte souvent les communautés de migrant.e.s.
- d. L'impact environnemental négatif du développement et de l'utilisation de l'IA contribue aux facteurs climatiques de migration et de vulnérabilité.

6. Problèmes liés aux données

- a. Les questions éthiques liées à la collecte de données au sein des communautés de migrant.e.s, à l'extractivisme et à la propriété de ces données ne sont pas encore suffisamment prises en compte.
- b. L'utilisation abusive et le stockage dangereux des données relatives aux migrant.e.s, y compris les données personnelles telles que les données biométriques.

Opportunités

1. **Garantir la justice linguistique** : La technologie peut contribuer à une communication et à une interprétation plus rapides, moins coûteuses et plus précises afin de soutenir les communautés de migrant.e.s, de fournir des informations dans la langue maternelle et de combler le fossé linguistique.
2. **Utiliser les technologies de conception participative et la numérisation pour améliorer l'accès aux services** :
 - a. Des plateformes en ligne accessibles peuvent offrir une éducation abordable, des services de transfert de fonds rapides et des possibilités d'emploi ou de perfectionnement.
 - b. La technologie en ligne, précise et sécurisée, peut élargir l'accès protégé à la justice, ainsi que soutenir et aider les migrant.e.s sur les routes migratoires et dans le domaine de l'emploi.
 - c. Des plateformes numériques accessibles peuvent être utilisées pour établir des voies de soutien supplémentaires pour les services consulaires, et fournir des solutions pour la reconnaissance des diplômes et des qualifications, ainsi que l'accès aux documents d'identité portables.
3. **Renforcer la collaboration entre les régions et les secteurs** : des solutions technologiques innovantes pourraient jeter des ponts entre les silos des parties prenantes ou des zones de travail et se connecter aux zones rurales.

4. Soutenir la justice climatique et la préservation des communautés :

- a. Les solutions technologiques peuvent aider à prévoir les effets du changement climatique, ainsi qu'à modéliser pour améliorer l'efficacité et la préparation d'une adaptation inclusive et fondée sur les droits.
- b. Des solutions peuvent contribuer à préserver et à protéger la propriété intellectuelle, la culture et la langue des communautés autochtones.

5. Améliorer la diffusion de l'information et l'accès aux droits dans les zones les plus difficiles : des solutions numériques sont nécessaires pour diffuser des informations précises et accessibles au niveau local et offrir des possibilités d'organisation lorsque la liberté d'association est menacée.

6. Améliorer la collecte et l'analyse de données éthiques afin de soutenir la prise de décision, l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes :

- a. Possibilités d'utiliser des analyses de big data en temps réel et des méthodes de collecte de données éthiques améliorées afin de rationaliser et d'analyser les données migratoires pour les programmes nécessaires (par exemple, l'adéquation des compétences).
- b. Les données peuvent être utilisées pour repérer les schémas et les auteurs de la traite des êtres humains et des violations du droit du travail.

7. Utiliser les aspects positifs des médias sociaux et de la technologie pour lutter contre la xénophobie et la discrimination :

- a. Diversifier et utiliser des formats de contenu accessibles pour diffuser des informations exactes.
- b. Utiliser de manière éthique les médias sociaux comme outil de collecte de données pour l'évaluation de la situation et des besoins, en collaborant avec les personnes en déplacement et la diaspora régionale.